## STATEMENT DISCOURS

SECRETARY OF STATE FOR EXTERNAL AFFAIRS.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES.

## VÉRIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

NE PAS PUBLIER AVANT 11:00 HEURES, HEURE NORMALE DE L'EST LE 28 SEPTEMBRE 1972



DISCOURS PRONONCÉ PAR L'HONORABLE MITCHELL SHARP, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES, À LA XXVII<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES TENUE À NEW YORK LE 28 SEPTEMBRE 1972 Monsieur le Président,

La délégation du Canada entrevoit avec espoir et résolution les délibérations de la XXVIIe session dont vous aurez la présidence. Nous sommes assurés que vous ferez preuve du jugement et de la sagesse qui ont caractérisé le mandat de votre distingué prédécesseur. Votre élection témoigne de la haute estime que nous portons à votre égard ainsi qu'à votre pays. Ia Pologne symbolise, aux yeux du monde entier, cette flamme inextinguible de détermination nationale qui se remet à briller avec éclat après des siècles d'une relative obscurité. Nous nous rappelons que la guerre sans merci qui fut à l'origine de la création de cette Organisation prit naissance avec la défense de l'indépendance nationale de la Pologne. Nous sommes également conscients de la dette de toutes les nations (sans oublier le Canada) envers la Pologne dans le domaine de la propagation des arts de la civilisation. Il est vraiment heureux, Monsieur le Président, que l'année de votre élection coïncide avec le 500<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Nicolas Copernic. ce génie universel auquel l'immanité toute entière est redevable.

J'aimerais également vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Secrétaire général, au poste indispensable que vous avez accepté si énergiquement. Avec le monde entier comme province, il vous a fallu voyager considérablement. Vous avez honoré le Canada d'une de vos premières visites, comme vous l'aviez fait, il y a quelques années, lors de votre première nomination à titre d'ambassadeur de votre pays. Votre souci concernant l'autorité et l'efficacité des Nations Unies a été évident dès le départ; voilà pourquoi nous admirons et appuyons les mesures que vous avez prises pour affermir l'une et accroître l'autre.

Il est courant, Monsieur le Président, d'envisager l'efficacité et les projets des Nations Unies de façon peu optimiste. Un observateur international réputé a fait l'autre jour la remarque suivante: "La situation de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été aussi chancelante qu'à l'heure actuelle". Et votre prédécesseur, Monsieur le Secrétaire général, a qualifié la phase que traversait l'Organisation de "période d'épreuves".

Bon nombre d'exemples semblent justifier ce sentiment de défaitisme. La communauté internationale semble souvent incapable de prévenir les guerres, impuissante devant les actes de terrorisme, indifférente au "spectacle" de la faim et de la misère et irresponsable dans son désir de risquer de causer des torts irréparables à l'environmement. Nous pouvons tenter d'expliquer cette situation en soulignant que, dans un monde composé d'Etats souverains, l'Organisation des Nations Unies ne peut que réfléter les faiblesses de la société internationale qui lui a donné naissance. L'égoïsme national semble toujours constituer le principe dominant de cette société.

Ce problème est à la source de l'inquiétude profonde de l'humanité. Nous savons depuis longtemps que le nationalisme ne constitue pas la solution idéale; toutefois, l'humanité ne délaissera pas de sitôt le concept de l'Etat souverain. En effet, les événements marquants du XXº siècle, en détruisant les anciens empires pour donner naissance à une multitude de nouvelle souverainetés, n'ont fait que raviver le nationalisme. Les nouveaux Etats ne sont pas disposés à renoncer aux avantages que les Etats plus anciens ont censément retirés de l'indépendance nationale. Certains projets de grande envergure dans les domaines économique et social ne peuvent être réalisés que dans un climat d'indépendance nationale. Même si certains avantages de l'indépendance peuvent se révéler illusoires, cette dernière affirmation ne peut avoir de poids étant donné que la Charte établit la souveraineté nationale comme un principe fondamental.

Ces arguments ont du poids. Il serait des lors utopique d'essayer d'atteindre sur le plan international un ordre plus rationel où le système fondé sur des unités nationales souveraines aurait été remplacé. Il semble-rait plus logique et plus positif d'essayer de transformer le système en place et de l'inciter, au besoin, à trouver un antidote à ses propres poisons.

Récemment, nous avons été témoins de faits nouveaux et encourageants à cet égard. Même durant la courte période de temps écoulée depuis notre dernière réunion, les relations entre les grandes puissances se sont transformées de façon remarquable. Plus tôt cette amée, les deux superpuissances nucléaires ont signé à Moscou une Déclaration de principes fondamentaux régissant leurs relations, un accord limitant les systèmes de missiles anti-ballistiques et un accord provisoire sur la limitation des armes utilisées à des fins stratégiques. De plus, l'Union soviétique et les Etats-Unis réaffirmaient leur intention, déjà annoncée par le Traité de non-prolifération, de poursuivre les négociations visant à mettre fin à la course aux armes nucléaires et à adopter des mesures concernant le désarmement. Les Etats dotés d'armes nucléaires qui parrainent le Traité de non-prolifération ont la responsabilité particulière d'adopter des mesures visant à contrôler la course aux armements et ainsi empêcher toute prolifération ultérieure d'armes nucléaires. L'une de ces mesures pourrait consister en l'interdiction totale de toute forme d'essai nucléaire. Il est temps que les deux superpulssances cessent leurs essais souterrains, que les deux nations qui poursuivent leurs essais dans l'atmosphère mettent fin à ces essais et que l'on signe un traité d'interdiction totale des essais mucléaires.

In communauté internationale est en droit de s'attendre'à ce que les accords conclus à Moscou conduisent à l'établissement de mesures de plus grande envergure pour ce qui est du contrôle des armes nucléaires et du désarmement. Cela ne signifie nullement toutefois que la communauté sous-estime l'importance historique de ce qui a déjà été accompli, mais plutôt que la recherche d'un avantage unilatéral sur le plan stratégique est devenue autodestructrice et illusoire et qu'il faudra, à l'avenir, envisager le désarmement par l'entremise d'une stabilisation de l'équilibre des forces nucléaires.

Au cours de cette même période, la République populaire de Chine a pris la place qui lui revenait au sein des Nations Unies, à la grande satisfaction du Canada. Les relations entre les Etats-Unis et la Chine et entre la Chine et le Japon se sont améliorées de façon radicale. Dans l'Europe qui fut le théâtre de deux guerres mondiales, le rétablissement des relations entre la République fédérale allemande, d'une part, et la République démocratique allemande, la Pologne et l'Union soviétique, d'autre part, a constitué l'un des progrès les plus marquants des dernières années. Les premières négociations générales sur la coopération et la sécurité européennes depuis la période d'avant la Seconde guerre mondiale débuteront sous peu. On entamera également des négociations visant une réduction réciproque et équilibrée des forces en Europe.

La prudence nous incite à supposer que ces faits nouveaux ne constituent que des amorces de solution. Ces "amorces" pourraient toutefois se révêler le plus grand changement à survenir au sein de l'ordre international depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Si nous avons raison de dire que l'Organisation des Nations Unies réflète l'ordre international sur lequel elle est fondée, comment risquerions-nous de nous tromper en espérant que ces amorces transformeront également les Nations Unies tôt ou tard? D'autres faits nouveaux nous permettent également d'entretenir un certain espoir: les deux Allemagnes et les deux Corées ont entrepris des pourparlers qui, même s'ils s'avèrent difficiles, nous laissent espérer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le principe de l'universalité des Nations Unies sera affermi de manière à étendre l'appartenance à l'Organisation aux peuples des pays divisés. Ce principe sera aussi renforcé lorsque l'autodétermination mettra définitivement fin au colonialisme, tout particulièrement en Afrique où se posent les problèmes les plus difficiles concernant la dignité et la liberté humaines. Bien que les délibérations du Conseil de sécurité n'abondent pas en ce sens, j'estime qu'il n'est plus illusoire de concevoir des situations où le Conseil fonctionnera comme il avait d'abord été prévu dans la Charte, c'est-à-dire avec l'approbation des membres permanents et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble dans un esprit de collaboration plutôt que d'affrontement.

Monsieur le Président, nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, comme il est indiqué dans la Charte, "afin de protéger les générations futures des fléaux de la guerre". On a fait des progrès plus considérables en ce sens au cours de la dernière année qu'au cours de toute autre année depuis la création de l'Organisation. En ce qui concerne la menace d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, l'évolution heureuse des relations entre les grandes puissances permet à l'humanité d'entretenir des sentiments de soulagement, de gratitude et de satisfaction.

Ne serait-il pas cruellement paradoxal, Monsieur le Président, que ce monde plus sain qui se révèle enfin une possibilité plutôt qu'un rêve se transforme en un monde ouvert à de nouvelles formes de violence? A maintes reprises, les petites nations ont demandé instamment que cesse la course aux armes nucléaires et la confrontation sur le plan mucléaire. Nous avons cherché à établir un ordre international au sein duquel les grandes puissances ne se sentiraient ni tentées ni obligées d'exercer leur surveillance sur le monde. Maintenant, ces puissances s'orientent dans une

telle voie, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du monde entier. Cette sécurité et cette liberté nouvelles dont pourraient bénéficier les grandes nations comme les plus petites dégénérerat-elle en de nouvelles formes de violence? Devons-nous admettre que seule la crainte d'une escalade des armes nucléaires nous a permis d'accomplir un faible progrès au cours de la dernière génération pour ce qui est de la lutte contre le recours à la force?

La communauté internationale n'a pourtant pas encore trouvé de solution au dilemme qui consiste à décider du moment où la violence localisée a des répercussions tellement grandes et tellement évidentes sur le plan international qu'elle cesse d'être une affaire purement nationale. Nous avons dû faire face à ce problème, l'année dernière, lors de la crise du Bangla-Desh. Même lorsque la violence se situe nettement sur le plan international, nos moyens de la combattre sont souvent très insuffisants. Certains individus, certains groupes, de par le vaste monde ont l'air de croire que les normes d'une vie internationale civilisée ne s'appliquent pas dans leur cas. Ils estiment qu'ils ont droit de présenter leurs griefs en se servant de moyens aussi radicaux que les enlèvements, la piraterie, le meurtre, la terreur et la violence généralisées.

Ce problème ne cesse de croître, au point d'être devenu universel. Mon pays a connu une expérience tragique par suite d'actes de violence de ce genre. Les Canadiens ont une horreur instinctive de cette violence, où qu'elle survienne. Le Gouvernement du Canada ne comprend que trop bien les choix difficiles que doivent faire les gouvernements qui sont soudainement aux prises avec un cauchemar de violence.

Le terrorisme se présente sous plusieurs formes; il est le fruit d'une gamme très vaste de situations complexes. Le pour et le contre de ces situations fait l'objet de vives discussions; il n'est que raisonnable de le reconnaître. On ne saurait toutefois se désintéresser du problème en raison de sa difficulté. Il ne saurait y avoir de trêve avec la violence. Certains actes de terrorisme sont l'oeuvre de fous qui vivent d'illusions; d'autres, de gens frustrés et desespérés qui sont prêts à sacrifier leur propre vie et celle d'innocents pour ce qu'ils considèrent comme une noble cause. Lorsque nous convenons de la noblesse d'une cause, nous avons tendance à pardonner le terrorisme. Doit-il toutefois en être ainsi? L'acte que nous pardonnons aujourd'hui peut se tourner contre nous le lendemain. En définitive, le terrorisme nuit à tous et

à chacun; il constitue une attaque contre la civilisation toute entière. La violence engendre la violence, le meurtre répond au meurtre et l'ordre dégénère en désordre.

Par conséquent, Monsieur le Secrétaire général, la délégation canadienne approuve l'initiative que vous avez prise d'inscrire la question du terrorisme à l'ordre du jour. Quelques délégations éprouvent certaines craintes face au débat qui va se dérouler au sein de l'Assemblée. Certaines craignent qu'il ne soit trop diffus pour être de quelque utilité, d'autres, qu'il ne soit trop restreint pour apporter des éléments constructifs. Point n'est besoin qu'il en soit ainsi. La délégation canadienne considère ce débat comme un moyen d'attirer l'attention à l'échelle internationale sur toute la gamme des actes de terrorisme et d'encourager l'intervention d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Croix-Rouge internationale ainsi que celle des gouvernements dans l'exercice de leur compétence respective et dans l'exécution d'accords bilatéraux. Les moyens de traiter le problème seront aussi variés que les formes que peut prendre le terrorisme. Certains instruments de droit international existent déjà à cette fin; il nous faudra les renforcer en amenant le plus grand nombre d'Etats possible à les ratifier. Nous aurons peut-être besoin d'un nouveau mécanisme et de nouveaux instruments de droit international; il nous faut donc les créer sans tarder. Comment le monde, qui a déclaré que l'esclavage, la piraterie et le trafic des drogues dépassent les bornes de la vie civilisée, ne parviendrait-il pas à faire échec au terrorisme? Le Gouvernement du Canada a déjà modifié sa législation, il a été partie à des négociations bilatérales visant à limiter le terrorisme constitué par la piraterie aérienne, il a ratifié les conventions internationales pertinentes et il désire maintenant participer activement au renforcement du droit international de façon à faire échec au terrorisme.

C'est une tâche titanesque. Les Nations Unies ont cependant relevé des défis tout aussi difficiles dans le passé. Puisque nous ne pouvons escompter la disparition des loyautés nationales, nous devons tâcher de les atténuer en favorisant chez les particuliers et les gouvernements un sens plus aigu de leurs responsabilités à l'endroit de la communauté internationale dans son ensemble. Je suis d'avis que la conscience de cette responsabilité progresse selon un cheminement étranger aux générations précédentes.

Prenons comme exemple le domaine des droits de l'homme. Il serait facile de relever de par le monde les innombrables exemples de violations des droits de l'homme. La tâche de susciter et d'assurer le respect des valeurs internationales convenues s'est révélée décourageante. De profondes différences historiques et culturelles ont engendré des opinions fort divergentes sur la source véritable et l'étendue appropriée des droits civils. Ces différences sont profondes. Comment légiférer de façon à les effacer? Néanmoins, par le Pacte relatif aux droits civils et politiques et par le Pacte relatif aux droits sociaux, économiques et culturels, la communauté internationale a légiféré à bon escient. Elle a ainsi reconnu que la souveraineté des Etats a ses limites et que certains droits sont le propre des particuliers, notamment, les droits à la vie et à la liberté, le droit à l'autonomie et à la sécurité personnelles, à une justice équitable et expéditive, le droit à la liberté de pensée, à la liberté de conscience et à la liberté religieuse, enfin, le droit de quitter tout pays, y compris le sien propre. Il s'agit maintenant d'assurer, en pratique, le respect de ces droits. En ce qui concerne mon pays, je suis heureux d'affirmer que les difficultés constitutionnelles qui ont jusqu'ici empêché le Canada de ratifier les Pactes sur les droits de l'homme sont en bonne voie d'être aplanies. Grâce à l'expérience nationale et internationale, les Canadiens comprennent maintenant que le domaine des droits de l'homme constitue une autre sphère où les obligations nationales et internationales se completent.

Certaines des plus graves atteintes au respect des droits de l'homme surviennent aujourd'hui en Afrique. En Afrique du Sud, le système même de l'apertheid violente les concepts incorporés par la communauté internationale dans les déclarations des droits de l'homme. En Rhodésie, un régime illégal continue à interdire à la majorité de ses citoyens jusqu'à l'espoir de jouir des droits fondamentaux qui leur reviennent. L'Ouganda fait maintenant naître une nouvelle forme de danger. Je n'ai pas l'intention de traiter cette question à fond. De toute évidence, cependant, la situation en Ouganda exige que le Gouvernement ougandais fasse preuve de la plus grande prudence afin de permettre à la communauté asiatique de quitter le pays dans des conditions de dignité et de sécurité raisonnables. Les autres Gouvernements doivent aussi se montrer humains de sorte que les dizaines de milliers de personnes qui pourront éventuellement être visées par des mesures d'expulsion puissent être accueillies généreusement par les nombreux pays du monde où leurs talents pourraient trouver une occasion nouvelle de s'exprimer utilement.

Les grands programmes de coopération économique entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement constituent un autre exemple où le sens grandissant des responsabilités à l'endroit de la communauté internationale traduit un nationalisme éclairé. L'idée même de cette entreprise mondiale a pris racine dans la conscience du public au cours des vingt dernières années seulement. Là encore, ceux qui cherchent des raisons de se décourager après un effort relativement bref trouvent ici un nouvel argument. Grace aux statistiques de la première décennie du développement, nous savons que les revenus par habitant des pays industrialisés - - déjà beaucoup plus élevés que ceux du Tiers-monde - - s'accroissent à un rythme presque deux fois plus rapide que celui des pays en voie de développement. Nous savons que dans les pays riches la consommation d'énergie par habitant est de cinq à dix fois la moyenne mondiale et que, bien indépendamment de la teneur protéinique, la consommation d'aliments calorifiques par habitant est presque le double de celle du monde en voie de développement. Ces écarts sont considérables. Certains vont s'aggravant. Entre-temps, les efforts consentis par les pays en voie de développement pour renforcer leurs économies sont partiellement engloutis dans le soutien de populations qui, en Asie, en Afrique et en Amérique latine, s'accroissent à un rythme oscillant entre deux et trois pour cent par an, soit le double ou plus du taux de croissance de l'Europe et de l'Amérique du Nord.

Les ressources consacrées à la solution de ces problèmes de développement et d'écart sont nettement insuffisantes. Pour en augmenter la quantité et la qualité, les pays en voie de développement doivent poursuivre leurs efforts hérolques et les pays nantis trouver les moyens de hausser le volume de leur contribution. On doit aussi s'attaquer aux problèmes sociaux, étant donné l'interdépendance du progrès social et de la croissance économique.

Au Canada, je suis heureux de le dire, la conscience soutenue de ces problèmes de la part du public a permis au Gouvernement d'affecter des ressources toujours plus grandes aux programmes de coopération économique. Je crois que cette tendance se maintiendra. Elle s'accompagnera d'une volonté accrue d'assurer à la coopération les modes d'aide les mieux adaptés à nos capacités de fournisseurs et aux besoins des utilisateurs que sont nos partenaires. Nous prévoyons également adopter des mesures destinées à améliorer les conditions d'accès sur nos marchés des pays en voie de développement.

Pour ce qui est des relations économiques en général, certaines tendances actuelles favorisent un certain pessimisme. Dans le cadre international actuel, il n'est pas facile de concilier les relations commerciales des économies industrialisées avec celles du monde en voie de développement ni les économies de marché avec les économies socialistes. Il existe, chez certaines nations commerçantes, des tendances alarmantes au protectionnisme, tendances qui accompagnent en partie la constitution de blocs commerciaux. L'appareil monétaire international fonctionne sous des tensions extrêmes et appelle une stabilisation immédiate.

Néanmoins, tous ces problèmes sont reconnus comme tels. On s'y attaque sans relâche à l'ECOSOC, à la CNUCED, au FMI et au GATT, dans les commissions économiques régionales et ailleurs. Ces efforts ne sont pas vains et, en dernière analyse, le sentiment de poursuivre un même but permet de concilier peu à peu les différences nationales. Si nous voulons faire le point, il suffit de nous rappeler le chaos économique de la période de l'entre-deux-guerres. Le nationalisme latent s'est alors allié à l'ignorance des réalités économiques pour conduire le système économique mondial à sa ruine. Combien d'échecs politiques de cette période découlent d'une faillite économique! Malgré leurs faiblesses, l'actuelle structure économique mondiale et le cadre institutionnel de la coopération économique qui s'est constitué sous les auspices des Nations Unies représentent une amélioration incommensurable.

Toutefois, l'exemple le plus saisissant d'un essor rapide de la conscience internationale et du sentiment de la responsabilité internationale est sans doute celui qui s'est fait jour au sujet de la protection de l'environnement. Il y a dix ans à peine, les atteintes à l'équilibre écologique n'intéressaient que les spécialistes. Le public dans son ensemble, et les gouvernements en général, avaient très peu conscience des problèmes de cet ordre. En l'espace de quelques années, nous avons graduellement compris que nous endommageons peut-être irrémédiablement l'ordre naturel qui assure le maintien de la vie sur la planète.

La Conférence de Stockholm a constitué la première réponse de la communauté mondiale à ce défi. Elle comptera sans doute parmi les grandes conférences de l'histoire des Nations Unies. La Déclaration de la Conférence a établi en sorte une "charte de l'environnement" qui fournira une base solide pour l'élaboration du droit international de l'environnement et l'établissement d'autres mesures de coopération destinées à protéger et à valoriser l'environnement. Les recommandations du plan d'action convenu lors de la Conférence démontrent la volonté des gouvernements de se consacrer à la réalisation de cet objectif. L'acceptation de ces recommandations en conformité avec la vigueur et la détermination qui percent dans la Déclaration constitueront, de l'avis du Canada, l'une des plus nobles réalisations de la présente Assemblée.

La Conférence de Stockholm a proclamé des principes fondamentaux du droit international de l'environnement. La communauté internationale a maintenant l'occasion de faire un pas de plus en renforçant la partie du régime juridique international qui touche l'environnement. Cela est relié au droit de la mer.

Le Canada, comme de nombreux autres pays, favorise la convocation de la troisième Conférence sur le droit de la mer en 1973, mais seulement si les travaux préparatoires le justifient. Il faudra d'abord que le comité des fonds marins tienne deux autres séances en 1973. La Conférence pourrait alors être lancée officiellement par une rencontre d'organisation à l'automne 1973.

Monsieur le Président, les rédacteurs de la Charte avaient des idées bien arrêtées sur les moyens de préserver la paix et la sécurité internationales. Ils héritaient d'un appareil social, économique et juridique qu'ils ont perfectionné. Les plus clairvoyants d'entre eux n'auraient cependant pas pu prévoir bon nombre des problèmes qui se sont posés depuis lors aux Nations Unies. L'éventail complet des opérations de maintien de la paix, la transition vers le post-colonialisme, le mécanisme de la coopération économique entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement, la protection étendue des droits de l'homme, le travail accompli relativement à l'environnement au lit des mers et à l'espace extra-atmosphérique, toutes ces réalisations appellent une activité que personne n'aurait pu imaginer en 1945.

L'Organisation s'est montrée remarquablement à la hauteur de la tâche. Elle a créé un réseau d'institutions vaste et complexe, à tel point que les Nations Unies ont besoin, pour maintenir leur autorité, d'un vigoureux leadership tant administratif que politique. Assurer à l'appareil omusien un fonctionnement des plus efficaces sur une base financière saine et équitable, voilà qui constitue un problème prioritaire. La délégation canadienne déploiera tous ses efforts pour que ce problème reçoive l'attention soutenue qu'il commande.

Parler de coîts et de complexité, c'est toutefois aussi rappeler que pour assurer souplesse et dynamisme aux Nations Unies, il faut y mettre le prix. Je soutiens que les Nations Unies ont manifesté de telles qualités. Les défis successifs de la dernière génération ont été relevés en n'exigeant que deux modications de la Charte, à savoir l'accroissement du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. En outre, nous avons étendu les mécanismes prévus par la Charte en donnant à celle-ci une interprétation dictée par la réalité. Bien qu'il ait été difficile d'obtenir en pratique le consensus nécessaire pour modifier la Charte, cela ne semble pas avoir empêché les Nations Unies d'évoluer. Le Canada est disposé à étudier sérieusement toutes les propositions précises visant à modifier la Charte ou à en améliorer l'application à condition que ces propositions reçoivent l'appui de la plupart des Etats membres. Je ne suis pas sûr, cependant, que la Charte qui pourrait être adoptée maintenant serait meilleure que celle qui a été rédigée en 1945.

Monsieur le Président, j'ai parlé d'espoir. On peut m'en tenir rigueur, mais j'ai la conviction d'avoir adopté une juste perspective. Nous devons faire porter tous nos efforts sur les problèmes de l'heure. L'Assemblée devra se donner comme tâche principale l'adoption de mesures visant à prévenir le terrorisme, à assurer la réforme administrative et budgétaire, à protéger les droits de l'homme en Afrique et ailleurs ainsi qu'à élaborer le droit international, surtout le droit de la mer et le droit régissant les détournements d'avions. Entre-temps, le Conseil de sécurité pourrait bien être saisi de menaces à la paix, advenant, par exemple, une montée alarmante de la tension qui règne actuellement au Moyen-Orient. Toutes ces questions sont l'objet d'une vive inquiétude. Nous savons que le fait de les régler, le seul fait de les aborder, nous vaudra parfois des moments de colère, de frustration et de désespoir.

Je soutiens par conséquent qu'il est sain de quitter ces problèmes à l'occasion, de nous rappeler le travail formidable accompli par les Nations Unies par le passé et de chercher à découvrir, dans les affaires humaines, les signes qui permettent d'espérer que les plus grandes réalisations de l'Organisation sont encore à venir.